



Point de vue

Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) Les propositions des Maisons familiales rurales en matière de formation

L'Etat s'est engagé dans un processus d'évaluation de ses pratiques. L'objectif affiché est de diminuer la dépense tout en renforçant l'efficacité de l'action mise en œuvre.

Le Président de la République s'exprimera demain à ce sujet devant le Conseil de la modernisation des politiques publiques.

Les Maisons familiales rurales ont été entendues dans ce cadre là. Compte tenu de leur expérience, elles proposent 4 mesures simples qui pourraient augmenter la qualité de l'ensemble du dispositif de formation à moindres coûts.

1. Réduire le nombre d'options et de spécialités

Depuis une quinzaine d'années, l'enseignement professionnel a connu une inflation du nombre des options et des spécialités qui enferment les jeunes dans des formations trop pointues.

Prendre le contre pied de cette tendance en regroupant les options voisines permettrait d'optimiser la taille des groupes d'élèves et de mieux préparer les jeunes à la diversité des métiers.

L'enseignement professionnel initial pourrait davantage insister sur les compétences générales, les savoir-faire et les comportements transversaux. La formation continue pourrait, ensuite, prendre le relais et offrir, si besoin en fonction des branches professionnelles, des parcours permettant l'acquisition des techniques spécialisées.

Il conviendrait enfin de laisser des marges d'autonomie dans les référentiels pour que chaque établissement de formation propose des ajustements qui correspondent aux réalités locales ou régionales et qui stimulent la créativité.

2. Favoriser les passerelles

Malgré le développement théorique des passerelles entre les classes depuis quelques années, certains élèves sont dans des impasses. Ne peut-on pas éviter certains blocages en tenant compte des réalités propres à chacun ? Le passage d'une filière à une autre demeure très compliquée. Certains élèves qui décident de changer d'orientation doivent refaire souvent un cycle complet. L'accès à de nombreux diplômes n'est possible qu'après avoir suivi une formation antérieure dans la même spécialité. Un exemple : dans l'enseignement agricole après avoir fait une seconde générale et technologique, un élève ne peut pas s'inscrire directement en baccalauréat professionnel première année.

3. Supprimer le redoublement en cours de cycle de formation

Le redoublement est une des singularités du système éducatif français. Pourtant, son efficacité est loin d'être démontrée. Dans les formations professionnelles comportant de nombreuses séquences en entreprises, il est moins adapté encore que dans les formations générales : on ne redouble pas l'expérience acquise en stage.

La suppression du redoublement en cours de cycle suppose d'apporter des améliorations au dispositif actuel du contrôle continu. En effet, un jeune qui, en première année de cycle, n'obtient pas la moyenne au contrôle continu est fortement handicapé pour passer son examen final. La mise en place de parcours individualisés de soutien et de rattrapage en année terminale permettrait d'assurer la réussite des jeunes sans passer par un redoublement souvent inefficace de la 1^{er} année de formation.

4. Remplacer le redoublement en fin de cycle par d'autres dispositifs

Malgré des taux de réussite aux examens satisfaisants, tous les jeunes n'obtiennent pas leur diplôme la première fois où ils le présentent. Certains redoublent. D'autres ne se représentent pas.

Le mode de délivrance des diplômes pourrait sans doute être amélioré : chacun serait amené à repasser seulement les épreuves où il estimerait pouvoir progresser.

Enfin, une telle préparation individualisée pourrait se faire hors du cadre scolaire. Des expériences ont été tentées dans ce sens dans les Maisons familiales. D'autres voies pourraient être explorées en concertation avec les partenaires sociaux par exemple dans le dispositif des contrats de professionnalisation : le jeune pourrait ainsi acquérir une expérience complémentaire à son parcours et disposerait d'un temps de formation modulable selon sa situation pour préparer son examen.

Enfin, pour terminer, les Maisons familiales rurales attirent l'attention des pouvoirs publics et des collectivités territoriales sur les structures de formation qui interviennent au plus près des besoins et qui jouent un rôle fondamental en terme éducatif, dans le lien social, dans la mobilisation des acteurs locaux, dans la responsabilisation des parents. Dans le cadre de la modernisation des politiques publiques, les concentrations en matière d'enseignement ne sont pas forcément source d'économie, ni sur le court terme, ni sur le long terme.

Pour tout contact : **Patrick GUÈS**, patrick.gues@mfr.asso.fr

UNMFREO - 58, rue Notre-Dame de Lorette

75009 PARIS

Tél. : 01.44.91.86.86 - Fax : 01.44.91.95.45

www.mfr.asso.fr

11 décembre 2007

RÉUSSIR
autrement